

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS
Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/1956),
ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,
agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),
membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),
Identifiant siret : 802 650 549 00016
Préfecture de Paris : AR 1150 - N° RNA W751227288



Site internet : www.ffmns.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFMNS 2020 le SAMEDI 13 MARS 2021 à CLICHY-LA-GARENNE (92)

Face à la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la COVID19, les votes et élections de l'Assemblée Générale FFMNS 2020 se sont effectués uniquement par vote électronique, contrôlé par la Société AGATHE, de manière présentielle en salle à Clichy-La-Garenne ou de manière distancielle.

1°) Ouverture de l'Assemblée Générale à 13 h 45 et élection des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Même si la société Agathe et un huissier de justice s'occupent de la gestion des votes, cette élection des 3 membres de la commission de surveillance des opérations électorales est statutaire et doit donc être faite. 3 Candidatures, non candidats à l'élection du prochain Comité Directeur, sont proposées :

Mme SIMONET, Mrs CASTEROT et HOIRDOUILLIE

VOTE DES 3 MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Voix pour : 2882

Voix contre : 63

Abstention : 535

RESULTAT DU VOTE : LES 3 CANDIDATURES SONT ADOPTEES A LA MAJORITE DES VOIX

2°) Lecture du rapport moral par le Président BOISSY Jack-Erick

Rapport moral :

« Remerciements aux présidents des associations présentes ce jour tant en présentiel qu'en distanciel. Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence à cette Assemblée Générale.

Je suis sensible à la confiance que vous apportez à la Fédération et je peux vous assurer que tout est mis en œuvre pour vous satisfaire et ce au travers de toutes les actions.

Cette année est la quatrième et dernière Assemblée Générale en ma qualité de Président et mon rapport moral retrace synthétiquement les actions et objectifs réalisés durant mes 4 années de présidence.

Tout d'abord je remercie le conseil d'administration par son Comité Directeur pour son investissement lors de nos rencontres fédérales mais aussi les membres du Bureau Directeur et le Directeur Technique National pour le travail effectué tout au long de ces quatre années et ce bénévolement et sans compter.

Le siège social de la Fédération est situé statutairement au 23 Rue de la Sourdière à Paris (75).

L'utilisation des locaux de cet immeuble est toujours confiée au Centre d'Etudes et d'Action Sociale et Culturelle (CEASC). A partir de 2017 nous avons acquitté comme par le passé auprès du CEASC une redevance forfaitaire de cotisation et de frais de location.

Une convention « boîte aux lettres » comprenant une redevance mensuelle à payer a été signée.

De 2017 à 2019 devant l'évolution grandissante des actions menées par la fédération, le Bureau Directeur s'est réuni régulièrement à un rythme plus important. Par contre en 2020, en raison du COVID-19 les déplacements ont été annulés et remplacés par des visioconférences qui ont permis de maintenir le maintien d'une communication et des actions.

La première année de formation en secourisme, l'agrément ayant été donné le 18 août 2018, la validation des formations n'a pu démarrer qu'en octobre 2018, de ce fait plusieurs centres de formations n'ont pas pu fonctionner avec la FFMNS.

Pour l'année 2020 certains d'entre eux ont pu nous rejoindre.

En 2019 la Fédération a enregistré **3791 licences** toutes catégories confondues, annuelles et occasionnelles. Une très forte augmentation essentiellement due à une grande prise de licences occasionnelles. Durant l'année 2019, 43 associations se sont affiliées à la FFMNS dont 30 Centres de Formation Départementaux. Environ 3000 diplômés ont été délivrés.

En 2020 sur 44 associations 31 ont été CFD. Le DTN pourra vous donner les résultats de cette année 2020.

Un dossier a été présenté au ministère de l'intérieur l'année 2020 pour un état de nos activités et de **nos structures en 2019**.

Ce dernier ayant étant conforme à la demande de la délivrance de l'agrément sécurité civil, **l'agrément a été reconduit pour une durée de 3 ans comme toutes les autres structures nationales ayant ce même type agrément**.

Je remercie le DTN et Christine HYVERT pour la gestion importante du Centre de Formation National et particulièrement Xavier RANCHON le DTN pour son investissement pour l'obtention de l'agrément mais aussi Richard CASTEROT pour la partie sans cesse grandissante des affiliations et licences mais pas pour la trésorerie.

Comme l'an dernier, je renouvelle mes remerciements pour la présence et la participation aux travaux dans diverses **réunions des ministères** en 2020 (sports, intérieur), CNOSF, qui ont permis à la fédération d'être acteur dans divers projets et non simple spectateur. Xavier RANCHON, Marie-Laure DIOCHOT et Axel LAMOTTE ont représenté la FFMNS tant sur la réforme du BNSSA, l'aisance aquatique ainsi que sur les rencontres au CNOSF et ce régulièrement.

L'année 2020 un stage SSA L et FSSAMN a été organisé sur deux semaines fin septembre début octobre 2020 par le DTN de la FFMNS et son CFD.

Je me suis rendu à BARCARES où j'ai pu rencontrer les formateurs et les stagiaires.

J'ai pu apprécier la qualité de la formation proposée avec les moyens matériels et humains.

La ville de BARCARES a été un élément précieux pour la réalisation de ces formations pour l'aide qu'elle a apporté pour les besoins logistiques (salles, poste de secours, bateau etc...)

Pour la fédération ces formations devraient être reconduites chaque année.

En plus de l'aqua forme, l'aqua gym, la marche aquatique, en 2019 la Fédération a ajouté à ses activités une nouvelle spécificité **l'aquaphobie et la relaxation aquatique**.

Le référencement sur le **DATADOCK** devrait être instruit.

L'année prochaine, la fédération devrait passer par un organisme de certification pour valider nos différents process dans l'espoir d'obtenir un référencement normé.

Concernant le **SITE de la FFMNS**, Une société de développement de site internet et d'intranet (ALL IN APPLI SAS Agence de Projets Digitaux,) a été missionnée pour construire le SITE de la FFMNS. Durant le confinement du printemps 2020, le SITE a été mis en place sur la partie uniquement SITE (ffmns.fr).

La partie intranet est en cours de réalisation, des essais devraient être réalisés à la fin du mois de mars 2021. La construction du SITE avec INTRANET s'élève à 13800€. 10800€ ont été payés à la société, les 3000€ restant seront payés à la réception de la deuxième partie, celle de l'intranet.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les préfectures n'organisent plus les examens BNSSA. Cet examen a été donné aux structures ayant l'agrément sécurité civile au niveau des formations. Cette année 2020 la FFMNS a vu ses premiers examens BNSSA.

La FFMNS et le SNPMNS ont travaillé sur un projet de note d'opportunité **d'un Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Nageur Sauveteur** (CQP INS), mais aussi sur le **livret du Nageur Sauveteur** (ce dernier est consultable sur le SITE de la FFMNS).

La FFMNS est en pleine évolution, mais la COVID-19 en 2020 a ralenti la croissance espérée concernant l'augmentation des centres de formation départementaux.

Je voudrais vous apporter un dernier point, j'ai eu des rumeurs qu'on a pu vous a rapporté des dires sur moi. Je n'ai pas perdu la raison, mais je suis en désaccord avec le compte résultat financier 2020 présenté et qui a été validé au comité directeur du 9 janvier dernier, comité dans lequel j'étais absent.

Après une vérification des comptes et suite aux premiers documents du cabinet d'expertise comptable désigné par le comité directeur en partenariat avec le premier cabinet d'expertise comptable que j'avais mandaté avec le bureau directeur, le comité directeur de la FFMNS s'est réuni le 11 mars 2021 en visioconférence et a adopté une nouvelle présentation des comptes résultats et bilan 2020 et du prévisionnel 2021.

Ces nouvelles présentations tiennent compte des sommes dues par le trésorier sur l'exercice 2020. Les résultats fournis par le cabinet d'expertise comptable étant évalués sur seulement 2020, les 3 ans années précédentes seront examinés ultérieurement.

Je m'abstiendrai au vote du compte résultats et bilan 2020 ainsi qu'au prévisionnel 2021.

Président en exercice et responsable moral ainsi que devant les tribunaux, comme indiqué ci-dessus j'ai saisi une expertise comptable et porté plainte contre le trésorier et sa gestion du budget dans lequel ces dépenses ont été réalisées sans aucune connotation fédérale mais à titre personnel.

Ce comportement je ne le cautionne pas.

A ce jour le trésorier a remboursé 22377.60€ sur l'exercice 2020.

J'espère que l'exercice 2021 sera établi avec toute la transparence due, avec rigueur et sera mis au profit des projets fédéraux et associations affiliées à la Fédération.

A ce sujet en 2019 il a été voté la prise en charge de la prestation de la secrétaire du CFN de la FFMNS qu'à partir du mois d'avril 2020 et ce pour des raisons financières.

Devant le travail effectué par le CFN, le compte résultat financier 2020 étant positif largement, après accord du comité directeur du 25 février 2021, je propose de voter à cette AG 2020 le paiement de la prestation du premier trimestre 2020, sur présentation de la facture, à la société soit 2300€.

Un point me tient également à cœur, c'est celui d'établir une convention entre la FFMNS et le Ministère ayant en charge les collèges et lycées pour mettre en place le sauvetage sportif avec des associations de la FFMNS. Ce projet apporterait un développement du sauvetage sportif au sein de FFMNS et serait porteur d'ouvertures diverses pour les nageurs sauveteurs (formations en secourisme, BNSSA).

La fédération, à ce jour a les moyens de pouvoir établir des projets pour les associations affiliées d'autant que le développement de la FFMNS est sans cesse grandissant.

Un dernier point, du fait que la Fédération est largement bénéficiaire, celui de développer la boutique de la Fédération par l'achat de tee-shirts et de caquettes pour commencer et de les mettre en vente. Cette rubrique pourrait figurer sur le site. La conséquence de la vente de ces produits apporterait à la Fédération et aux adhérents une représentation de la FFMNS sur les bassins, sur les plages et une rentrée pécuniaire qui rembourserait l'achat en produisant du bénéfice.

Après 4 années de présidence à la FFMNS, avec l'équipe fédérale, je laisse celle-ci avec un agrément et renouvellement d'agrément en secourisme, de bons contacts avec différents ministères et autres instances nationales, un site en ligne, une trésorerie nettoyée et maintenant saine. Les objectifs demandés pour ce mandat ont été atteints, j'ai le sentiment d'un travail accompli.

Je n'ai pas renouvelé ma candidature au Comité Directeur, et de ce fait, ni à la présidence de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Je vous remercie tous de m'avoir apporté votre confiance durant ces 4 dernières années.

Paris, le Samedi 13 mars 2021

Jack-Erick BOISSY Président de la F.F.M.N.S.

VOTE DU RAPPORT MORAL 2020 DU PRESIDENT BOISSY Jack-Erick

Voix contre : 2074

Voix pour : 1396

Pas d'abstention

RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE DES VOIX LE RAPPORT MORAL 2020 N'EST PAS ADOPTE

Le Président BOISSY informe l'assistance qu'il enverra à la fin de l'Assemblée Générale son rapport moral par mail.

3°) Présentation de l'étude, portant sur les comptes financiers FFMNS 2020, et réalisée par le Cabinet d'expert-comptable BIZOUARD par Mme Charlène PHILIPPE :

Un résumé de l'étude du Cabinet BIZOUARD est fait de manière concise et précise.

Il est précisé que le montant de la créance remboursée par M. CASTEROT Richard a été fixée par le cabinet à 22.377,60 €.

Cette somme remboursée a donc été inscrite en colonne ACTIF du Bilan arrêté au 31/12/2020.

Le cabinet informe de sa validation pour la présentation du compte de résultat année 2020, du bilan arrêté au 31/12/2020 et du Budget prévisionnel année 2021, tels qu'ils sont présentés au vote des membres de l'Assemblée Générale FFMNS 2020.

Aucune question n'étant posée par l'assistance, le Vice-président Roland MEUNIER remercie le cabinet pour son travail rapide et professionnel qui a permis la présentation des comptes financiers FFMNS 2020 à cette Assemblée Générale.

Il est indiqué également que le Cabinet BIZOUARD est missionné par la FFMNS pour la prise en charge de la comptabilité et du contrôle financier à compter du 01 janvier 2021, un devis du cabinet pour cette mission s'élève pour l'année 2021 à 2.000,00 € HT sans compter l'audit pour les années précédentes (2019, 2018 et 2017).

4°) Présentation des comptes financiers FFMNS 2020 par Roland MEUNIER Vice-président

a) Compte de résultat année 2020 (tableau en annexe du Procès-Verbal)

Lecture et présentation.

Aucune question n'est posée.

b) Bilan arrêté au 31/12/2020 (tableau en annexe du Procès-Verbal)

Lecture et présentation

Aucune question n'est posée.

VOTE DU COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2020 ET DU BILAN ARRÊTE AU 31/12/2020

Voix pour : 2482

Voix contre : 899

Abstention : 89

**RESULTAT DU VOTE : LE COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2020 ET LE BILAN ARRÊTE AU 31/12/2020
SONT ADOPTES A LA MAJORITE DES VOIX**

c) Proposition des tarifications fédérales pour la saison 2021/2022 (tableau en annexe du Procès-Verbal)

Il est précisé que ce sont les mêmes tarifications fédérales que la saison précédente 2020/2021 qui sont proposées et ceci dans l'attente d'une prochaine étude en commission nationale des finances FFMNS qui aura la charge de proposer d'éventuelles modifications tarifaires à une prochaine Assemblée Générale FFMNS.

Lecture des diverses propositions de tarifications fédérales.

Aucune question n'est posée.

VOTE DU COMPTE DES TARIFICATIONS FEDERALES SAISON 2021/2022

Voix pour : 3384

Voix contre : 45

Abstention : 41

**RESULTAT DU VOTE : LES TARIFICATIONS FEDERALES SAISON 2021/2022
SONT ADOPTES A LA MAJORITE DES VOIX**

d) Budget prévisionnel année 2021 (tableau en annexe du Procès-Verbal)

Lecture et présentation

Il est précisé les inclusions d'un virement financier unique en colonne CHARGES d'un montant de 2.300,00 € représentant la prestation de secrétariat de la Direction Technique Nationale pour le 1^{er} trimestre de l'année 2020 (voté en réunion du Comité Directeur FFMNS du 25/02/2021), ainsi qu'un virement financier mensuel en colonne PRODUITS d'un montant de 100,00 € versé chaque mois par M. CASTEROT Richard à la FFMNS au titre du remboursement de sa créance qui sera revue après le contrôle des années antérieures.
Question : Il est demandé quelle sera l'utilisation des 16.000,00 € prévue au Budget prévisionnel à la ligne « Frais spécifiques pour contribution au développement des JNPN ».

Réponse de Roland MEUNIER : cette enveloppe permettra aux associations affiliées FFMNS de concrétiser des projets associatifs, dans le cadre des JNPN et sur tout le territoire national, en adressant à la FFMNS un dossier étayé de demande de subvention à ce titre afin que leur dossier soit étudié par les membres du Comité Directeur FFMNS qui décideront, en fonction des éléments du dossier, du montant à allouer.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2021

Voix pour : 2768

Voix contre : 76

Abstention : 626

RESULTAT DU VOTE : LE BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2021 EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

5°) Election des membres du Comité Directeur

25 candidatures ont été acceptées et validées par le Comité Directeur FFMNS.

Les statuts précisent que :

- Le nombre de membres du Comité Directeur ne peut être inférieur à 12 membres et supérieur à 15 membres.
- Le Comité Directeur doit comporter un médecin parmi ses membres.
- En raison de la parité statutaire, le nombre de membres féminins doit être de 5 femmes pour un nombre de 15 membres élus.

VOTE DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

LES 15 MEMBRES SUIVANTS SONT ELUS :

Mme Carole AGUIREBENGOA (médecin) 3470 voix

M. David TURON 3420 voix

M. Sahbi ZOUARI 3375 voix

M. Axel LAMOTTE 3243 voix

M. Sullivan PIERRE 3039 voix

Mme Marie-Line GALLY 2868 voix

Mme Patricia LE GUIRREC 2825 voix

M. Roland MEUNIER 2730 voix

M. Philippe MICHAELLI 2719 voix

Mme Sandie NAHOUM 2658 voix

M. Jérôme POIGNANT 2574 voix

M. Hychem KEDDAM 2482 voix

Mme Catherine PROTEAU 2175 voix

M. Ludovic BONKOSKI 2117 voix

M. Luc CHIALLI 2074 voix

INTERRUPTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE POUR REUNION DU COMITE DIRECTEUR

L'interruption de l'Assemblée Générale FFMNS 2020 a permis aux 15 membres du Comité Directeur de se réunir pour étudier une éventuelle candidature à proposer statutairement à la Présidence nationale.

Après un tour de table des membres du Comité Directeur, une candidature émerge de l'assistance, celle de Mme Sandie NAHOUM qui fait acte de candidature et prononce une profession de foi à cet effet.

Les 15 membres du Comité Directeur adoptent par 14 voix et 1 abstention cette candidature et reviennent vers les membres de l'Assemblée Générale pour en faire état.

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

6°) Election à la Présidence de la FFMNS

Les membres de l'Assemblée Générale, à nouveau réunis, entendent M. Roland MEUNIER proposer et présenter, au titre des membres du Comité Directeur, la candidature de Mme Sandie NAHOUM aux fonctions de Présidente de la FFMNS.

VOTE A LA PRESIDENCE DE LA FFMNS

Voix pour : 3114

Voix contre : 70

Abstention : 280

**RESULTAT DU VOTE : Mme Sandie NAHOUM EST ELUE PRESIDENTE DE LA FFMNS
A LA MAJORITE DES VOIX**

La Présidente remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui témoigne.

7°) Clôture de l'Assemblée Générale FFMNS 2020

La Présidente remercie tous les participants à cette Assemblée Générale FFMNS 2020 et donne rendez-vous aux 15 membres du Comité Directeur pour une réunion en visio-conférence le mardi 16 mars 2021 à 18h30 afin de procéder à l'élection des membres du Bureau, des Présidents des Commissions Nationales et du Directeur Technique National.

Plus aucune question n'étant soulevée, la Présidente clôture cette Assemblée Générale FFMNS 2020 à 16h45.

PARIS, LE 20 MARS 2021

PROCES VERBAL CERTIFIE CONFORME (DIX PAGES)

Le Secretaire General



Philippe MICAELLI

La PRESIDENTE



Sandie NAHOUM

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS
Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14/12/1956),
ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,
agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),
membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),
identifiant siret : 802 650 549 00016
Préfecture de Paris : AR 1150 - N° RNA W751227288



www ffmns fr
ffmnsfrance@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE FFMNS 2020 TARIFICATIONS FEDERALES

Reconduction des tarifications fédérales de la saison 2020/2021,
et ce en attente d'une étude menée ultérieurement en Commission Nationale.

🔗 Tarifications pour une Association dont les CFD FFMNS : (Tarifications applicables au 01/09/2021 pour la saison 2021/2022)

🔗 Affiliation annuelle des Associations dont les CFD FFMNS : 150 €

🔗 Licence assurance annuelle : 20 € par personne

Tarification d'une licence annuelle, d'une validité pour la saison entière, pour chaque dirigeant, jury, formateur, membre de bureaux et toute personne amenée à intervenir dans l'encadrement des activités fédérales ainsi que les stagiaires BNSSA.

🔗 Licence assurance occasionnelle par personne : 10 € par personne

Tarification d'une licence occasionnelle pour une validité de 3 mois maximums consécutifs.

Cette licence concerne également tous les stagiaires en formation de révision et recyclage de CAEPMNS et de BNSSA.

🔗 Licence assurance annuelle pour stagiaire en formation : 10 € par personne

Tarification d'une licence annuelle d'une validité pour la saison entière, pour chaque stagiaire des CFD FFMNS.

Cette licence ne concerne pas les dirigeants, membres de jury, formateurs et membres de Comité Directeur des CFD FFMNS.

🔗 Redevance CFD FFMNS d'agrément pour la saison : 50 € par CFD FFMNS

(Tarification applicable au 01/09/2021 pour la saison 2021/2022)

Tarification pour une saison entière.

🔗 Redevance CFD FFMNS pour chaque stagiaire présenté à un examen et recyclage BNSSA : 10 €

(Tarification applicable dès le 01/09/2021 pour la saison 2021/2022)

Tarification pour une saison entière.

🔗 Tarification pour un Adhérent individuel :

(Tarification applicable au 01/09/2021 pour la saison 2021/2022)

🔗 Adhésion annuelle individuelle : 80 € par personne

(Dont 60 € sont reversés au SNPMNS pour son assurance individuelle et 20 € restent à la FFMNS.)

